



Nathalie Perret  
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU  
Maison des syndicats  
Espace Jean Jaurès  
48 000 Mende  
04 66 49 15 90

Mende le 10 avril 2018

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique  
des Services départementaux  
de l'Education Nationale de la Lozère

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La campagne d'information pour l'accès à la Hors Classe 2018 a été notifiée aux personnels concernés par cette promotion, qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

De nouvelles règles font apparaître des modifications dans les conditions d'accès à la Hors Classe mais aussi dans le barème de classement des promouvables.

La circulaire précisant que « la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades », pour que chaque enseignant puisse y prétendre, il convient de tenir compte avant tout de l'ancienneté générale de service.

A ce sujet, nous souhaitons vous alerter à nouveau sur la situation particulière des personnels issus du corps des instituteurs, en fin de carrière et majoritairement dans les échelons 10 et 11.

Ces personnels ayant déjà été impactés en terme de reclassement salarial et de promotion par la création du corps des professeurs des écoles, il nous semble impératif de leur permettre de terminer leur carrière dans ce deuxième grade.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU attaché à l'équité de traitement pour la promotion, s'interroge sur les éléments qui serviront à établir l'évaluation des personnels.

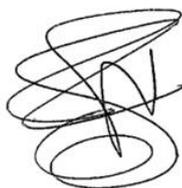
La circulaire nationale précise que les critères d'appréciation de la valeur professionnelle doivent être fondés sur les notes attribuées au 31 août 2016 (exceptionnellement au 31 août 2017) et sur l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale ou de l'autorité auprès de laquelle l'agent exerce ses fonctions. Concernant l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale qui ne manquera pas d'être prépondérant dans l'avis final que vous porterez, nous regrettons l'iniquité de traitement entre les personnels qui auront pu bénéficier d'une rencontre récente (inspection ou rendez-vous de carrière) et ceux qui n'auront pas eu et qui risquent peut-être de ne plus jamais avoir cette opportunité, pour certains les notes datent de plus de quatre ans.

Pour le SNUipp-FSU, il est impératif que les éléments pris en compte pour l'évaluation soient définis au préalable et surtout renseignés par l'IEN et/ou les services de la DSDEN pour l'ensemble de la carrière. Il n'est pas acceptable que des problèmes techniques fassent naître une éventuelle iniquité de traitement, laissant à la libre initiative individuelle la responsabilité d'avoir un dossier très complet ou non.

De plus, comment accepter comme éléments qualifiants les stages de formation continue alors que leur attribution est indépendante de la volonté des enseignants demandeurs. Comme nous nous plaisons à le répéter régulièrement, si les écoles Lozériennes obtiennent d'excellents résultats, s'il est possible d'affirmer que l'ambiance dans nos écoles lozériennes est sereine et propice à la réussite, c'est bien parce que de nombreux projets portés par les équipes y voient le jour, sans pour autant que bon nombre d'enseignants cherche à en retirer un quelconque rayonnement. Seul l'engagement professionnel est le moteur d'un tel dynamisme, qui rejaillit sans conteste sur l'image de l'Ecole en Lozère. Enfin, vous connaissez notre attachement au respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, nous serons particulièrement vigilants à sa déclinaison pour la promotion à la Hors Classe.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à mon profond attachement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU de la Lozère,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, representing the name N. Perret.

N. Perret